



**BUREAU SYNDICAL DU PARC DE CHARTREUSE du 12 décembre 2022  
A ST LAURENT DU PONT  
LISTE DES DELIBERATIONS**

Le 12 décembre 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 30 novembre 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 33 représentants 48 voix  
Nombre de membres présents : 17 représentants 22 voix  
Nombre de membres présents ou représentés : 22 représentants 27 voix

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
VIAL Cédric	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	EYMERY Clémentine
GERIN Anne	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	MONIN Michelle
GUIGUE Gilbert	
WOLFF Corine	
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix	
ENGRAND Christophe	
MACHON Martine	
PICHON-MARTIN Bertrand	

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	MOREL Véronique à BREYTON Stéphanie
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
	DELCAMBRE Philippe à LAVAL Sylvain
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	PICARD Christian à PICHON-MARTIN Bertrand
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix
BĀĀBĀĀ Jimmy	MILLET Régine à GUSMEROLI Stéphane
HABFAST Claus à CLOUZEAU Dominique	

**Date affichage : le 13/12/2022**

## 2022/50 : Programmation LEADER 2023-2027 du GAL « Entre Lacs et Montagnes »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'acter le portage du syndicat mixte du Parc naturel régional de Chartreuse de ce programme LEADER pour 2023-2027 sur le territoire précité, dénommé GAL «Entre Lacs et Montagnes»,**
- **De s'engager à participer à la stratégie locale de développement du GAL « Entre lacs et Montagnes » intitulée « Améliorer la qualité de vie et d'accueil pour un territoire résilient », dont les axes stratégiques et opérationnels sont détaillés dans l'arbre d'objectifs,**
- **D'adhérer au scénario de gouvernance du prochain GAL « Entre lacs et Montagnes » validé lors des COPIL LEADER du 14 octobre et 7 novembre 2022,**
- **D'AUTORISER le Président à signer la convention liant les partenaires et tout acte nécessaire à sa bonne mise en œuvre,**
- **D'AUTORISER le président à toutes signatures se rapportant à la présente décision.**

Vote : 27 pour

## 2022/51 : « Trames fonctionnelles des zones pastorales et des forêts matures - résilience face aux changements globaux » : constitution d'un groupement de commande étude « papillons »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'accepter de constituer le groupement de commande selon les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique,**
- **De signer la convention constitutive entre les membres du groupement, définissant les modalités de fonctionnement du groupement,**
- **De désigner le PNR Vercors en tant que coordonnateur pour le groupement de commande,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant au dossier.**

Vote : 27 pour

## 2022/52 : Avenant au marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du nord »

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De valider l'avenant portant sur la prolongation du marché « Analyse de la connectivité écologique de la trame de forêts matures des Préalpes du nord »,**
- **D'autoriser le président à signer tout document se rapportant à la présente décision et notamment ledit avenant.**

Vote : 27 pour

## 2022/53 : Opérations mobilité et animation

Plan de financement pour les dépenses d'investissement

Dépenses envisagées	Montant estimé en € HT	Financement Avenir Montagne Mobilité en € TTC (20%)	Financement Leader en € TTC (80%)
Acquisition VAE	22 963,43 €	4 592,69 €	18 370,74 €
Achat véhicule	16 964, 93 €	3 392,99 €	13 571,94 €
Boîtier Citiz	4 500 €	900 €	3 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>44 428,36 €</b>	<b>8 885,67 €</b>	<b>35 542,69 €</b>

Plan de financement pour les dépenses de fonctionnement

Dépense envisagée	Montant estimé en € TTC	Financement Avenir Montagne Mobilité (50%) en € TTC	Financement Leader (50%) en € TTC
Animation mobilité – poste	38 690.14 €	19 345.07 €	19 345.07 €
Sous-traitance actions animation	8 160 €	4 080 €	4 080 €
Sous-traitance actions Communication	2 000 €	1 000 €	1 000 €
Conventionnement Citiz 18 mois	4 500 €	2 250 €	2 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>53 350.14 €</b>	<b>26 675,07 €</b>	<b>26 675,07 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et le plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à la mise en œuvre d'Avenir Montagne Mobilité,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne LEADER,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Vote : 27 pour

---

#### **2022/54 : Mise en place d'un prêt à court terme et d'une ligne de trésorerie**

---

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **Concernant la ligne de trésorerie d'autoriser le Président à contracter une ou plusieurs lignes de crédits dans la limite maximale de 1 000 000 €,**
- **Concernant le prêt à court terme de donner délégation au Président pour solliciter différents organismes de prêt et de contracter le prêt avec l'organisme le mieux disant dans la limite maximale de 2 000 000 €,**
- **D'autoriser le président à toutes signatures se rapportant à la présente décision.**

Vote : 27 pour

---

#### **2022/55 : Chèques cadeaux au personnel**

---

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'attribuer des bons d'achat d'une valeur de 170 € maximale pour Noël au personnel dans les conditions définies ci-dessus,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision et à procéder au mandatement des sommes afférentes à cette décision y compris commissions, cotisations et contributions sociales.**

Vote : 27 pour

---

#### **2022/56 : Création du poste de chargé de projet mobilité**

---

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'acter la création de poste de chargé de projet,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Vote : 27 pour

---

#### **2022/57 : Création du poste de chargé de projet évaluation plan de gestion et étude fréquentation**

---

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'acter la création de poste de chargé de projet,**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.**

Vote : 27 pour

---

#### **2022/58 : Ratios de promotion**

---

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **De fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade au sein du PNRC à 100 % pour l'année 2023 ;**
- **D'autoriser le Président à signer toute pièce se rapportant à la mise en œuvre de la présente décision.**

Vote : 27 pour

---

#### **2022/59 : Journée de solidarité 2023**

---

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'accepter que le personnel du Parc travaille un jour de RTT,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.**

Vote : 27 pour

**2022/60 : Animation et gestion de fin de programme LEADER****PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Salaires et charges	19 915.57 €	Europe Leader (80%)	27 242.33 €
Coûts indirects	2 987.34 €		
Cotisation au réseau régional	1 150.00 €		
Gestion externalisée	10 000.00 €	Parc (20%)	6 810.58 €
<b>Total</b>	<b>34 052.91 €</b>	<b>Total</b>	<b>34 052.91 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 27 pour

**2022/61 : Animation de la transition énergétique****PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	89 763.63 €	Europe Leader (80%)	82 582.54 €
Coûts indirects	13 464.55 €	Autofinancement parc (20%)	20 645.64 €
<b>Total</b>	<b>103 228.18 €</b>	<b>Total</b>	<b>103 228.18 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 27 pour

**2022/62 : Animation des sites Natura 2000 isérois****PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	30 101.90 €	Europe (50%)	20 613.59 €
Prestations	6 610.00 €	Etat (50%)	20 613.59 €
Coûts indirects	4 515.28 €		
<b>Total</b>	<b>41 227.18 €</b>	<b>Total</b>	<b>41 227.18 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 27 pour

**2022/63 : Animation projet séjours et filières Destination Chartreuse****PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	82 780.00 €	Région Auvergne Rhône Alpes (Valléen)	37 251.00 €
		Autofinancement	45 529.00 €
<b>Total</b>	<b>82 780.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>82 780.00 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 27 pour

**2022/64 : Elaboration et animation d'une stratégie territoriale de développement des infrastructures de débardage par câble****PLAN DE FINANCEMENT**

DEPENSES (TTC)		RECETTES	
Animation	12 432.00 €	FNADT CIMA	9 946.00 €
		Autofinancement	2 486.00 €
<b>Total</b>	<b>12 432.00 €</b>	<b>Total</b>	<b>12 432.00 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 27 pour

### **2022/65 : Compte épargne temps**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'autoriser la mise en place d'un compte épargne temps selon les modalités définies dans le règlement interne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 27 pour

### **2022/66 : Expertise Chemins du soleil**

#### **BUDGET DE L'OPERATION**

<b>DEPENSES (TTC)</b>			<b>RECETTES</b>	
	HT	TTC		TTC
Cadrage et état des lieux	2 375 €	2 850 €	CD73	4 125 € (40%)
Diagnostic et préconisations	3 750 €	4 500 €	CD38	2 475 € (30%)
Cartographie des préconisations	750 €	900 €	Autofinancement	1 650 € (20%)
<b>TOTAL</b>	<b>6 875 €</b>	<b>8 250 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 250 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et le plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès des financeurs,**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce projet.**

Vote : 27 pour

### **2022/67 : Extension géographique du dispositif régional dédié au programme espace valléen Destination Chartreuse**

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver l'extension géographique du dispositif régional dédié au programme espace valléen Destination Chartreuse aux intercommunalités de Yenne et Val Guiers,**
- **D'approuver l'évolution de la gouvernance de l'espace valléen liée à cette évolution.**

Vote : 27 pour

### **2022/68 : Dynamiser les stratégies locales pastorales et alimentaires**

#### **PLAN DE FINANCEMENT**

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
Opération « Consommer local »	25 000,00 €	Région Rhône Alpes	28 871.31 €
Opération « Restauration collective »	12 743,00 €	FEADER	41 745.77 €
Accompagnement de la démarche	39 781.35 €	Autofinancement	12 874.47 €
Coûts indirect	5 967.20 €		
<b>Total</b>	<b>83 491.55 €</b>		<b>83 491.55 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à solliciter les subventions correspondantes,**
- **D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.**

Vote : 27 pour